



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

COFACE

Question écrite n° 59810

Texte de la question

M Charles Ehrmann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la demande de renégociation bilatérale portant sur la partie de sa dette couverte par des garanties de la Coface présentée par l'Algérie à la France. Il lui demande de bien vouloir lui apporter toutes assurances que la France sera très ferme à l'égard d'un pays qui, par le passé, n'hésitait pas à vendre au prix fort un pétrole dont elle avait pourtant permis l'exploitation et qui, aujourd'hui, bénéficie largement des devises envoyées par les Algériens se trouvant dans l'Hexagone et que la France accueille libéralement.

Texte de la réponse

Reponse. - L'Algérie, confrontée à une situation financière difficile et à un équilibre précaire de sa balance des paiements, souhaiterait qu'une partie de sa dette bilatérale vis-à-vis de la France, garantie par la COFACE, soit reechelonnée. La France, présidente du Club de Paris, ne peut répondre favorablement à une telle demande que dans un cadre multilatéral qui contreviendrait aux règles de cette institution. Des lors, il revient aux autorités algériennes et à elles seules de savoir si elles desirent ou non un reechelonnement multilatéral de leur dette. Le Gouvernement algérien a jusqu'à présent répondu par la négative à cette question. S'il changeait d'avis, le Gouvernement français, en relation avec les principaux partenaires financiers de l'Algérie, étudierait les conditions d'un tel reechelonnement.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59810

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3076